



Y VIVRE DONNE DES AILES

Aux contribuables de la susdite Municipalité
AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CAROLINE BISSON, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Adoption du calendrier des séances ordinaires
du conseil municipal de Saints-Anges – Année 2026

Avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 à 19 h 00, le Conseil municipal de Saints-Anges a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, lequel se lit comme suit :

Les séances se tiendront le lundi au Bureau municipal, 494, avenue Principale et débuteront à 19 h :

- 26 janvier • 9 février • 2 mars • 13 avril • 4 mai • 1er juin • 6 juillet • 24 août •
- 14 septembre • 5 octobre • 2 novembre • 7 décembre.

Donné à Saints-Anges, ce dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

(signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson, d.g./ greffière-trésorière